

SAS 4MC TERRASSEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 500.00 €,
Siège social : 9H chemin Philidor Techer
97418 Le Tampon
983 110 677 R.C.S Saint Pierre de la Réunion

**Avenant au Procès-Verbal en date du 17 février 2025
AG EXTRAORDINAIRE DE DISSOLUTION**

Le dix-sept février deux mille vingt cinq,
Les associés de la société SAS 4MC TERRASSEMENT, société par actions simplifiée au capital de 500.00€, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 9H Chemin Philidor Techer 97418 Le Tampon, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- CELESTE Morgan Nicolas
- CELESTE Magalie Marie-Angélique

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par CELESTE Morgan, président de la société.
Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Fin des fonctions des gérants

1ÈRE RÉSOLUTION

La société étant dissoute, les fonctions de président et de directeur général prennent fin à cette date.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 2 originaux,
À le Tampon
Le 06 Mars 2025

SIGNATURE DES ASSOCIÉS

Certifié conforme original

